

Concours

GENDARME

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE EXTERNE

Concours

GENDARME

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE EXTERNE

Tout-en-un

Benoît Priet
Corinne Pelletier
Jean-Marc Grogga
Rénald Boismoreau
Thibault Couarc'h
Étienne Akamatsu

Couverture : Élisabeth Hébert

Photo de couverture : Ph. Pixarno © Adobe stock

Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2020

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-080960-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

De candidats à professionnels	1
1. Conditions d'accès et inscription	1
2. Épreuves	1
3. Admission	4
Gendarmerie nationale	5
1. Histoire	5
2. Emblèmes et valeurs	6
3. Organisation	7
4. Missions et métiers	9
5. Vie du gendarme	12
6. Environnement	14
7. Approfondir ses connaissances	15
8. Informations indispensables à connaître pour bien aborder l'oral	15

Épreuve d'admissibilité

Composition de culture générale

Épreuve de composition de culture générale	18
1. Méthodologie de l'épreuve	18
2. Améliorer son niveau rédactionnel	18
3. Améliorer son orthographe	19
4. Culture générale	19

1. Méthodologie de l'épreuve

1. Présentation matérielle	21
1. Qualité de la graphie	21
2. Clarté et efficacité de la présentation	21
2. Travail préparatoire	22
1. Construire la problématique à partir du sujet	22
2. Élaborer le plan de la copie	23
3. Rédiger l'introduction et la conclusion	27
3. Conseils de rédaction	28
Entraînement	29
Corrigé	29

2. Améliorer son niveau rédactionnel

1. Vocabulaire	37
1. Usage des synonymes	37
2. Genre des noms	37
3. Signification des paronymes	39
4. Signification des homonymes lexicaux	40
2. Registre de langue, expressions et effets de style	42
1. Choix du registre de langue	42
2. Usage des expressions	43
3. Usage des figures de style	45
3. Usage des connecteurs et autres mots de liaison	47
1. Usage des connecteurs logiques	47
2. Usage de certains adverbes et pronoms	47
4. Usage des modes et des temps, correspondance des temps	49
1. Usage des modes	49
2. Usage des temps	49
5. Longueur des phrases, phrases équivoques, ponctuation et majuscules	51
1. Longueur des phrases	51
2. Phrases équivoques	52
3. Ponctuation	52
4. Majuscules	54
Entraînements	55
Corrigés	60

3. Améliorer son orthographe

1. Orthographe d'usage	67
1. Accent	67
2. Autres signes auxiliaires	68
3. Redoublements de consonnes	68
4. Finales des mots	69
2. Orthographe du verbe	70
1. Accord du verbe	70
2. Accord du participe passé	71
3. Conjugaison	72

3. Orthographe du nom et de l'adjectif	78
1. Construction du féminin du nom et de l'adjectif	78
2. Construction du pluriel du nom et de l'adjectif	79
3. Nombre du nom et de l'adjectif	80
4. Orthographe des autres mots de la phrase	84
1. Construction des adverbes en -ment	84
2. Homonymes grammaticaux	84
3. Orthographe de mots souvent mal écrits	87
Entraînements	88
Corrigés	94

4. Culture générale

1. Histoire de France de la Révolution à 1962	103
2. Histoire du monde de 1944 à nos jours	105
3. Institutions de la V^e République	107
1. Exécutif : il fait appliquer la politique courante et la loi	107
2. Législatif : il édicte les lois et contrôle l'exécutif	108
3. Judiciaire : il contrôle l'application de la loi et punit son non-respect	109
4. Autres organes constitutionnels	109
4. Histoire de la V^e République	110
5. Collectivités territoriales françaises	112
6. Union européenne	113
1. Pays membres	113
2. Organisation	113
3. Grandes dates	114
7. Paix et sécurité internationales	115
1. ONU et principaux organes	115
2. Organismes d'État indépendants de l'ONU	115
3. Organisations non gouvernementales (ONG)	115
8. Sécurité intérieure	116
1. Aspects généraux	116
2. Sécurité routière	116
3. Infractions sur Internet	116

9. Écologie	117
1. Accords internationaux et nationaux	117
2. Personnalités et associations	117
3. Vocabulaire	117
10. Protection sociale et santé publique	118
1. Système de protection sociale et de santé	118
2. Santé publique	118
11. Famille et enfants	120
1. Famille	120
2. Enfant	120
12. Travail	121
1. Conditions légales	121
2. Défense des droits	121
3. Chômage et retour à l'emploi	122
13. Inégalités, exclusions, discriminations	123
1. Égalité homme-femme	123
2. Handicap	124
3. Pauvreté	124
4. Précarité du logement	124
5. Immigration, racisme	125
14. Économie	126
1. Économie mondiale	126
2. Économie française	126

Épreuve d'admission n° 1

Évaluation de l'aptitude professionnelle

1. Évaluation de l'aptitude professionnelle	128
2. Séries graphiques et matrices	129
1. Déplacement	129
2. Transformation	131
3. Logique mixte	131
4. Matrices	132
3. Suites numériques	134
1. Séries à support numérique et/ou alphabétique	134
2. Séries à support graphique	137

4. Ensembles	140
1. Propriétés graphiques de ces éléments	140
2. Nombre des parties de ces éléments	141
3. Relation entre les parties de ces éléments	141
4. Comparaisons d'ensembles graphiques ou catégories graphiques	142
5. Intrus	144
1. Intrus graphiques	144
2. Intrus verbaux	145
6. Carrés logiques ou Master Mind	146
1. Présentation des carrés logiques	146
2. Système de notation	147
3. Techniques de raisonnements	147
7. Syllogismes, ensembles numériques, opérateurs	152
1. Syllogismes	152
2. Ensembles numériques	153
3. Opérateurs	154
4. Que faire en cas d'exercice inconnu ?	155
Entraînements	156
Corrigés	171

Épreuve d'admission n° 2

Inventaires de personnalité

1. Tests de personnalité	180
1. Évaluer l'adéquation du profil psychologique du candidat avec la fonction de gendarme	180
2. Questionnaires de personnalité	180
3. Conseils	181
2. Questionnaire de personnalité	183
1. Ascendance	183
2. Conscience professionnelle	183
3. Dynamisme	184
4. Honnêteté	184
5. Ouverture d'esprit	184
6. Sens de l'organisation	184
7. Sens des responsabilités	185
8. Sociabilité	185
9. Stabilité émotionnelle	185
3. Test de gestion du stress	188

Épreuve d'admission n° 3

Entretien auprès d'un psychologue

1. Entretien auprès d'un psychologue	190
1. Contenu de l'échange	190
2. Finalités de l'entretien : diagnostic et pronostic	191
2. Conseils	192

Épreuve d'admission n° 4

Entretien avec le jury

1. Entretien avec le jury	194
2. Conseils pour bien aborder l'épreuve	195
1. Exposé sur un sujet d'ordre général	195
2. Entretien de motivation	201
3. CV	205
1. Contenu du CV	205
2. Forme du CV	208
3. Exemple de CV	208
4. Principales questions du jury	210
1. Pourquoi vous présentez-vous au concours de sous-officier en gendarmerie ?	210
2. Comment imaginez-vous le quotidien du gendarme ?	210
3. Quels éléments sont venus conforter votre choix professionnel ?	211
4. Que ferez-vous en cas d'échec au concours ?	211
5. Quel est votre projet professionnel ?	212
6. Que représente pour vous le travail d'équipe ?	212
7. Quels sont vos loisirs ?	212
8. Donnez trois de vos qualités.	213
9. Donnez trois de vos défauts.	213
10. Quelles sont les valeurs les plus importantes à vos yeux ?	214
11. Quel est le fait d'actualité des dernières 48 heures qui a retenu votre attention et pourquoi ?	214
12. Pourquoi faudrait-il retenir votre candidature ?	215
13. Qu'est-ce que la légitime défense ?	215
14. Pour vous, que représente l'uniforme ?	216
15. Avez-vous quelque chose à ajouter ?	216

Épreuve d'admission n° 5

Épreuve physique gendarmerie

1. Épreuve physique gendarmerie	218
1. Atelier n 1 : parcours d'obstacles	218
2. Atelier n 2 : simulation d'un combat	219
3. Atelier n 3 : transport de poids	220
2. Conseils et méthodes	221
1. Quelques conseils pour bien commencer	221
2. Organisation de l'entraînement	222
3. À l'approche de l'épreuve	225

Sujets corrigés

Sujet 1 – Composition de culture générale	228
Sujet 2 – Composition de culture générale	235
Sujet 3 – Évaluation de l'aptitude professionnelle	243
Sujet 4 – Évaluation de l'aptitude professionnelle	252
Sujet 5 – Entretien avec le jury	260

Des auteurs spécialistes

Benoît Priet

Professeur de français et de tests psychotechniques à Poitiers, spécialiste de la préparation aux concours.

Corinne Pelletier

Formatrice en centre de formation aux concours à Poitiers.

Jean-Marc Grogga

Gendarme mobile, instructeur à l'école de gendarmerie de Chaumont.

Rénald Boismoreau

Officier de gendarmerie.

Thibault Couarc'h

Enseignant en éducation physique et sportive (EPS) et en activité physique adaptée (APA).

Étienne Akamatsu

Professeur de philosophie à Rambouillet.

De candidats à professionnels

Le concours sous-officier de gendarmerie est un concours de la fonction publique d'État de catégorie B – filière de sécurité.

L'arrêté du 21 mars 2019 modifie l'arrêté du 27 avril 2011 modifié fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie.

Deux types de recrutement sont ouverts :

- le concours externe (ou concours 1) ouvert aux titulaires du baccalauréat (c'est le concours préparé dans cet ouvrage) ;
- le concours interne (ou concours 2) ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, adjoints de sécurité, militaires sous contrat et réservistes de la gendarmerie (pour préparer ce concours, procurez-vous l'ouvrage : *Concours gendarme sous-officier de gendarmerie interne*, Dunod, 2019).

1 Conditions d'accès et inscription

Pour s'inscrire au concours il faut :

- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au niveau IV ;
- être de nationalité française ;
- être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves d'un même concours.

Vous devez procéder à votre inscription sur le site internet du recrutement de la gendarmerie www.lagendarmerierecrute.fr. La liste des autorisés à concourir sera également consultable sur ce site. Vous serez ensuite convoqué aux épreuves d'admissibilité.

De la même manière, après la publication de la liste des admissibles sur www.lagendarmerierecrute.fr, vous serez de nouveau convoqué pour les épreuves d'admission.

2 Épreuves

Les nouvelles épreuves du concours se divisent en deux parties :

- Les épreuves d'admissibilité. Ce sont des épreuves écrites à la suite desquelles une partie des candidats est éliminée.
- Les épreuves d'admission. Seuls les candidats reçus aux épreuves d'admissibilité peuvent s'y présenter. Il s'agit d'épreuves orales.

Ci-après, le détail des différentes épreuves et leur coefficient.

	Matière	Durée	Coeff.
Épreuves d'admissibilité (à l'écrit)	Épreuve de composition de culture générale Rédaction d'un devoir de connaissances générales sans l'aide d'une documentation	3 h	7
Épreuves d'admission (à l'oral)	Évaluation de l'aptitude professionnelle Elle vise à évaluer le potentiel intellectuel général des candidats et notamment leur capacité à comprendre et s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique.		
	Deux inventaires de personnalité Ils sont destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue.		
	Entretien auprès d'un psychologue		
	Entretien avec le jury Sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité et/ou sur les motivations du candidat. L'évaluation de l'aptitude professionnelle, les inventaires de personnalité et l'entretien avec le ou les psychologues constituent une aide à la décision des groupes d'examineurs. Le candidat devra se présenter à cette épreuve avec un curriculum vitae.	10 minutes de préparation + 20 minutes d'entretien	7
	Épreuve physique gendarmerie (EPG) Il s'agit d'un parcours d'obstacles destiné à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel.		3

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve de composition de culture générale est éliminatoire.

Attention

Présentez-vous aux épreuves muni de votre convocation et d'une pièce d'identité.

a. Épreuve d'admissibilité

Épreuve de composition de culture générale

En vous basant sur votre culture générale, vous devez rédiger un devoir sur un sujet donné. D'une durée de 3 heures pour un coefficient 7, la composition de culture générale montre le souci d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son registre de langue, son orthographe, sa culture générale.

b. Épreuves d'admission

Évaluation de l'aptitude professionnelle

Remarque

Le 25 février 2019 modifie les épreuves du concours externe. Désormais, l'épreuve d'aptitude professionnelle (qui était présentée sous forme de 36 QCM à résoudre en 35 minutes, cherchant à évaluer votre capacité de réflexion logique et d'adaptation. Les questions portaient sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre.) devient une évaluation de l'aptitude professionnelle.

À ce jour, nous n'avons pas encore d'information précise sur le déroulement de l'évaluation, le texte officiel précise que cette évaluation : « ... vise à évaluer le potentiel intellectuel général des candidats et notamment leur capacité à comprendre et s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique. Destinée à préparer leur entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues, cette évaluation n'est pas une épreuve du concours ; aucune préparation n'est nécessaire. »

Inventaires de personnalité

Le candidat au concours de sous-officiers de gendarmerie sera soumis à deux tests de personnalité :

- un questionnaire évaluant les traits de caractère déterminant son adaptabilité à la fonction de gendarme et son futur comportement en situation professionnelle ;
- un test de gestion du stress.

L'un et l'autre visent à préparer, un entretien individuel avec un psychologue. Ils ne sont pas notés.

Entretien auprès d'un psychologue

Les résultats des tests de personnalité serviront de base à l'échange avec le psychologue. Le but de cet entretien est d'évaluer comment certains traits de votre personnalité se manifesteront concrètement en situation professionnelle.

Inventaires de personnalité et rapport d'entretien du psychologue constituent une aide à la décision sous la forme d'un avis transmis au président du jury d'examineurs qui recevra le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

Entretien avec le jury

Cette épreuve est organisée en deux temps :

- la préparation et la restitution d'un exposé portant sur une question d'actualité ;
- un entretien de motivation.

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à intégrer le corps des sous-officiers de gendarmerie au regard de sa personnalité, ses motivations, sa culture générale, ses capacités d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat doit se présenter à cette épreuve avec sa convocation et un *curriculum vitae*.

Épreuve physique gendarmerie (EPG)

L'épreuve physique gendarmerie se compose de trois ateliers :

- un parcours d'obstacles (chronométré) ;

- une simulation d'un combat (chronométrée) ;
- un transport de poids (évalué : échec ou réussite).

Le jour de l'épreuve, présentez un certificat médical mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an. Cette épreuve spécifique nécessite une bonne préparation. Pour réussir, la pratique régulière de la course à pied et d'exercices de renforcement musculaire (appuis faciaux, abdominaux) apparaît indispensable.

3 Admission

a. Vous êtes admis !

La liste des candidats admis, et, s'il y a lieu, la liste complémentaire seront publiées sur le site internet www.lagendarmerierecrite.fr.

b. Visite médicale

Avant leur intégration en école, les admis seront convoqués par le centre de sélection et de concours pour passer une visite médicale de sélection auprès d'un médecin militaire. Ce médecin déclare le candidat : – apte, – inapte temporairement pour une durée d'un à plusieurs mois : le départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale, – définitivement inapte.

c. Intégration en école

La formation initiale des sous-officiers de gendarmerie est dispensée en internat au sein des écoles de gendarmerie de Chateaulin (29), Chaumont (52), Montluçon (03), Dijon (21) ou Tulle (19). La formation des sous-officiers de gendarmerie, d'une durée de neuf mois, a pour objectif de transmettre aux élèves gendarmes les exigences de la condition militaire et de leur dispenser les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dédié à la protection des personnes et des biens.

d. Affectation en unité

La première affectation en unité est choisie par les élèves : – en fonction du rang de classement de chacun, – parmi les places offertes au choix par la direction générale de la Gendarmerie nationale dans une brigade de gendarmerie départementale, un escadron de gendarmerie mobile ou une compagnie d'infanterie de la garde républicaine.

Certains élèves dont les compétences particulières (motocycliste, cavalier, musicien, secouriste en montagne, pilote ou mécanicien d'hélicoptère) ont été testées lors de la formation initiale peuvent être directement affectés dans une unité spécifique (escadron motocycliste, régiment de cavalerie, orchestres de la garde républicaine, orchestre de la gendarmerie mobile, unité de montagne, unité aérienne).

e. Statut et rémunération

La formation est rémunérée. Les sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la Sécurité sociale militaire et de la réduction de 75 % sur le tarif SNCF.

Gendarmerie nationale

Initié en 2012 dans sa forme actuelle, le concours gendarmerie dispose d'une place à part dans le champ des concours administratifs. Il impose de bien appréhender l'identité spécifique de cette institution militaire. À l'oral, le jury évalue le degré de motivation, mais aussi l'adéquation du profil du candidat aux exigences de l'état de sous-officier de gendarmerie. Un seuil minimal de connaissances apparaît donc indispensable. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1 Histoire

a. Origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la Guerre de Cent ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de Gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la Gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d'arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1 ^{er} février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la Gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2 Emblèmes et valeurs

a. Emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : « Honneur et Patrie », « Valeur et Discipline ». Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le xvii^e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Serment et valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIX^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d'un code de déontologie commun avec la police pour l'exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3 Organisation

a. Gendarmerie nationale

Forte d'environ 100 000 personnels militaires et civils, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 200 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie

Administration centrale	Direction générale de la gendarmerie générale	
Région zonale/ Région administrative	Région de gendarmerie	
Préfecture de département	Groupement de gendarmerie départementale	Groupement de gendarmerie mobile
Sous-préfecture d'arrondissement	Compagnie de gendarmerie départementale	
Canton	Brigade de gendarmerie départementale	Escadron de gendarmerie mobile

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l'égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française.

Définition

« LA GENDARMERIE NATIONALE, force armée relevant du ministère de l'Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l'ordre, réseau national durci de transmission) qui s'inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, – gendarmerie maritime, de l'air, de l'armement, de la sécurité des armements nucléaires –, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l'Intérieur lui confère une capacité à s'adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d'envisager son emploi aux côtés des armées. »

b. Gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'appui judiciaire, escadron départemental de sécurité routière...). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. Gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (en moyenne 215 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 108 escadrons, cette subdivision d'arme, qui se féminise de plus en plus, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. Garde républicaine et gendarmeries spécialisées

- La garde républicaine assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées.

- La gendarmerie des transports aériens, rattachée à la direction générale de l'aviation civile, veille à la sécurité des plateformes aéroportuaires, au respect de la législation aéronautique et traite les accidents aériens civils.
- La gendarmerie de l'air, intégrée à l'armée de l'air, est dédiée à la sécurité des bases aériennes et aux enquêtes aéronautiques militaires.
- La gendarmerie maritime, intégrée à la Marine nationale, agit sur les approches maritimes littorales, les ports et les arsenaux. Elle est notamment dotée d'une quarantaine de patrouilleurs et vedettes.
- La gendarmerie de l'armement, intégrée à la délégation générale de l'armement, appuie les dispositifs de sécurité en œuvre au sein des établissements les plus sensibles.
- La GGSAN, la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires assure depuis 1964 un rôle essentiel dans le respect des protocoles très stricts concernant l'assemblage et le transport des armes de la dissuasion nucléaire.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007. Fort de plus de 380 militaires spécialisés, il est structuré autour de six forces complémentaires (intervention, protection, observation/recherche, appui opérationnel, formation, détachement GSPR). Principale unité de contre-terrorisme disposant d'une renommée internationale, le GIGN met à disposition des unités territoriales et judiciaires ses compétences en matière de protection rapprochée, d'observation et d'intervention (grand banditisme, forcenés, actions de force en milieu pénitentiaire...). Dans le cadre du schéma national d'intervention mis en place en 2016, il s'appuie sur plusieurs antennes GIGN réparties sur l'ensemble du territoire.

4 Missions et métiers

a. Fonctions et grades

Le concours de gendarme permet d'envisager une carrière de sous-officier au sein de la Gendarmerie nationale. Les sous-officiers de gendarmerie participent, sous le commandement des officiers, à la constitution et à l'encadrement des formations de la gendarmerie. Ils exercent en outre les attributions et assument les responsabilités que les lois et règlements leur confèrent dans les domaines de la police judiciaire et de la police administrative.

Lors de sa formation initiale le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations géographiques ou fonctionnelles. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière de gradé ou d'officier.

Opportunités de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée (9 mois en école et 3 mois de formation continue en unité)	Élève-gendarme
Certificat d'aptitude technique	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme sous-contrat
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	14 mois de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'EOGN	Gendarme de carrière & adjudant-chef à major

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.

À chaque grade correspond un niveau de responsabilité et d'encadrement, l'évolution de carrière est associée à plusieurs paramètres plus ou moins déterminants en fonction des postes : la réussite dans l'emploi, l'obtention de qualification particulière, la capacité potentielle à assumer une fonction de niveau supérieur, la mobilité, l'ancienneté dans le grade précédent.

Principaux grades des militaires de la gendarmerie

(voir également les grades au verso de la couverture de l'ouvrage)

Gendarme adjoint volontaire	Gendarme adjoint	Brigadier	Brigadier-chef	Maréchal des logis
Gendarme	Élève gendarme	Gendarme sous contrat*	Gendarme de carrière*	–
Gradé	Maréchal des logis chef	Adjudant	Adjudant-chef	Major
Officier (subalterne)	Sous-lieutenant**	Lieutenant**	Capitaine**	–
Officier (supérieur)	Chef d'escadron	Lieutenant-colonel	Colonel	–
Officier (général)	Général de brigade	Général de division	Général de corps d'armée	Général d'armée

* Gendarme sous contrat et gendarme de carrière portent le même grade, pour autant, les statuts militaires prévoient une hiérarchie de fait entre le plus jeune et le plus ancien.

** Le passage des grades de sous-lieutenant à lieutenant et lieutenant à capitaine s'effectue à l'ancienneté.